

TABLE RONDE DU 26 MAI 2016

Les mesures incitatives du Pacte territoire-santé



3 objectifs, 12 engagements

- **Changer la formation et faciliter l'installation des jeunes médecins :**
 - un stage en médecine générale pour 100 % des étudiants
 - 40 médecins généralistes maîtres de stage dans le Gers
 - bourses d'engagement de service public (contrat d'engagement de service public)
 - 2 CESP en cours : 1 installation effective à Valence-sur-Baïse - 1 prévue à Samatan
 - 2 projets de CESP pour des installations futures à Masseube et Miélan.
 - praticiens territoriaux de médecine générale (contrat PTMG)
 - 4 contrats PTMG signés (Vic-Fezensac, Riscle, Lectoure, Villecomtal-sur-Arros)
 - 1 projet de contrat (Montesquiou)
 - un référent-installation dans chaque région avec un relais départemental
 - un référent régional et un relais départemental.

- Transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé :

- développer le travail en équipe
 - 5 MSP ouvertes (Fleurance-Marcillac-Mauvezin-Nogaro-Vic-Fezensac)
 - 4 projets validés (Seissan-Mirande-Valence-sur-Baïse-Samatan)
- rapprocher les maisons de santé des universités
- développer la télémédecine
- accélérer les transferts de compétences
 - déploiement du protocole de coopération IDE « Diagnostic de fragilité du sujet âgé »

- Investir dans les territoires isolés :

- garantir un accès aux soins urgents
- permettre aux professionnels hospitaliers et salariés d'appuyer les structures ambulatoires
- adapter les hôpitaux de proximité et responsabiliser les centres hospitaliers de niveau régional à l'égard de leur territoire
- conforter les centres de santé

2 objectifs, 10 engagements

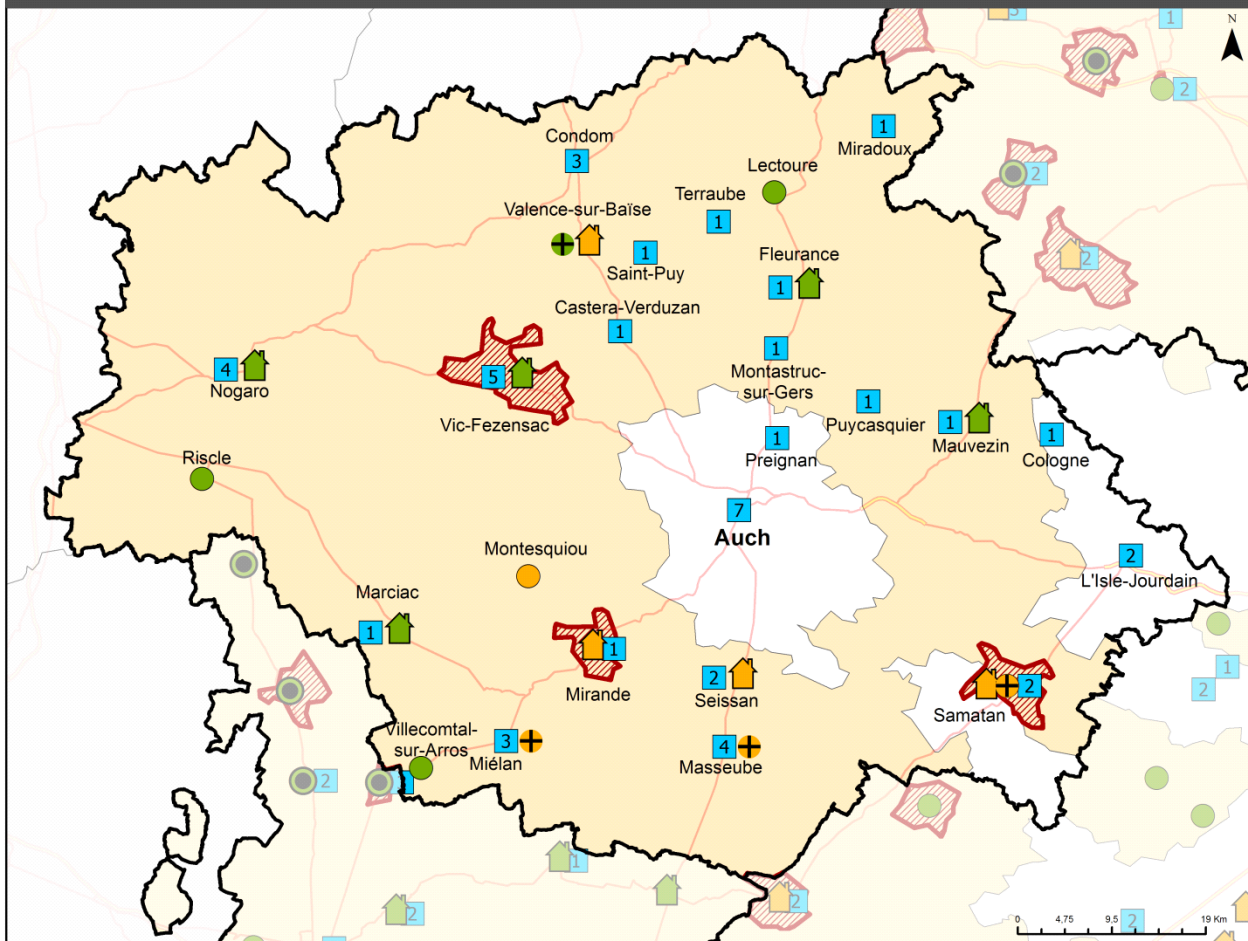
- Mesures innovantes pour s'adapter aux besoins des médecins et des territoires :

- augmentation du nombre de médecins (hausse du numerus clausus)
- augmentation du nombre de médecins libéraux enseignants et revalorisation des maîtres de stage
- ouverture d'un portail d'accompagnement des professionnels de santé
 - effectif depuis janvier 2016
- investissement de plus de 40 millions d'euros pour la télémédecine en ville
- accompagnement spécifique des cabinets médicaux pour l'accueil des patients sans RDV.

- Amplification des actions du pacte territoire-santé 1 :

- développement des stages en cabinets de ville
- renforcement des aides à l'installation des jeunes médecins dans les territoires fragiles
- soutien financier apporté au travail en équipe
 - 5 équipes de soins rémunérés (5 MSP signataires)
- création ou rénovation de maisons ou centres de santé dans les quartiers prioritaires de la ville
- augmentation du nombre de médecins correspondants du SAMU.

Le déploiement des mesures du Pacte territoire santé dans le département du Gers



- | | | | | | |
|--|---|--|---|--|---|
| | Maison de santé ouverte | | Contrat d'engagement de service public installé | | Zone prioritaire (commune ou IRIS) |
| | Maison de santé en projet | | Projet d'installation d'un contrat d'engagement de service public | | Commune classée en zone de vigilance |
| | Praticien territorial de médecine générale installé | | Maître de stage agréé en médecine générale (nombre par commune) | | Autoroute |
| | Projet d'installation d'un praticien territorial de médecine générale | | | | Réseau express, principal ou secondaire |
| | | | | | Limites de département |

Nota bene : Les quartiers prioritaires de la politique de la ville, non représentés sur cette carte, sont également inclus en zone de vigilance.

Source : ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, 25 mai 2016 (sauf PTMG septembre 2015)
ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées - ES - 25 mai 2016 / ©IGN-GEOFLA©2015